

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 29 MARS 2016

RENDU PUBLIC LE 01/04/2016

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, les comptes rendus des 9 février et 7 mars 2016.

01 A 07/ FINANCES

01/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget primitif 2016 de la Ville, arrêté comme suit :

<u>MOUVEMENTS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT (mouvements réels)	16.671.338,00 €	9.545.301,00 €
Investissement (mouvements d'ordre)	2.692,00 €	7.128.729,00 €
Total Investissement	16.674.030,00 €	16.674.030,00 €
Fonctionnement (mouvements réels)	67.979.356,00 €	75.105.393,00 €
Fonctionnement (mouvements d'ordre)	7.128.729,00 €	2.692,00 €
Total Fonctionnement	75.108.085,00 €	75.108.085,00 €
Total (Investissement + Fonctionnement)	91.782.115,00 €	91.782.115,00 €

02/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du Service Extérieur des Pompes Funèbres arrêté comme suit :

<u>MOUVEMENTS reels</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	12.000,00 €	12.000,00 €
TOTAL	12.000,00 €	12.000,00 €

03/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, pour 2016 les taux d'imposition des trois taxes locales comme suit :

TAXES	2015		2016	
	NATURE DU TAUX	TAUX	NATURE DU TAUX	TAUX
Taxe d'habitation	Taux communal	16,41%	Taux communal	23,15%
	Taux intercommunal	6,74%		
	TOTAL	23,15%		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taux communal	23,35%	Taux communal	23,35%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taux communal	27,60%	Taux communal	28,54%
	Taux intercommunal	0,944%		
	TOTAL	28,544%		

04/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour les années 2010 à 2014 pour un montant total de 1 510,15 €.

05/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 14 356,72 € pour les années 2011 à 2015.

06 à 07/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'accompagnement des projets du CSC Gueffier « Fête des Quartiers », « Young Talents » et « On s'bouge » et des projets du Service Jeunesse « Rencontre interculturelle » et « Séjours jeunes » dans le cadre de l'appel à projet « Ados » de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

08 A 19/ TARIFS

08 à 17/ Education

Le Conseil Municipal a revalorisé, à la majorité absolue, les tarifs pour la rentrée 2016/2017 comme suit :

- Restauration scolaire :

QF	Forfait 1j	Forfait 2j	Forfait 3j	Forfait 4j	Forfait 5j	repas Occasionnel
T1	4.23 €	8.46 €	12.68 €	16.92 €	21.15 €	1.32 €
T2	4.23 €	8.46 €	12.68 €	16.92 €	21.15 €	1.32 €
	7.28 €	14.56 €	21.84 €	29.13 €	36.42 €	2.28 €
T3	7.28 €	14.56 €	21.84 €	29.13 €	36.42 €	2.28 €
	9.71 €	19.42 €	29.13 €	38.84 €	48.56 €	3.04 €
T4	9.71 €	19.42 €	29.13 €	38.84 €	48.56 €	3.04 €
	12.83 €	25.66 €	38.50 €	51.32 €	64.16 €	4.01 €
T5	12.83 €	25.6 €	38.50 €	51.32 €	64.16 €	4.01 €
	16.30 €	32.60 €	48.90 €	65.20 €	81.50 €	5.11 €
T6	16.30 €	32.60 €	48.90 €	65.20 €	81.50 €	5.11 €
	19.76 €	39.54 €	59.30 €	79.08 €	98.84 €	6.19 €
T7	19.76 €	39.54 €	59.30 €	79.08 €	98.84 €	6.19 €
	21.15 €	42.30 €	63.46 €	84.62 €	105.78 €	6.63 €

- Restauration scolaire en cas d'absence ouvrant droit à déduction :

T1	- 1.24 €
T2	- 1.52 €
T3	- 2.14 €
T4	- 2.84 €
T5	- 3.76 €
T6	- 4.78 €
T7	- 5.80 €

Le tarif d'un repas est égal à 1,29 € pour les assistants de la vie scolaire (AVS) et à 4.22 € pour les enseignants

- Centre d'Accueil périscolaire :

QF	Nouveau Tarif/mensuel 0h30	Nouveau Tarif/mensuel 1h30	Nouveau Tarif/mensuel 2h
T1	3.58 €	10.74 €	13.41 €
T2	3.58 € 5.68 €	10.74 € 17.05 €	13.41 € 19.81 €
T3	5.68 € 7.20 €	17.05 € 21.62 €	19.81 € 24.38 €
T4	7.20 € 9.19 €	21.62 € 27.58 €	24.38 € 30.33 €
T5	9.19 € 12.24 €	27.58 € 36.71 €	30.33 € 39.46 €
T6	12.24 € 13.75 €	36.71 € 41.27 €	39.46 € 44.02 €
T7	13.75 € 14.33 €	41.27 € 42.99 €	44.02 € 53.67 €

- Accueils de loisirs sans hébergement :

QF	Tarif/jour	Tarif demi-journée
T1	1.15 €	0.69 €
T2	1.15 € 1.55 €	0.69 € 0.93 €
T3	1.55 € 2.20 €	0.93 € 1.32 €
T4	2.20 € 3.20 €	1.32 € 2 €
T5	3.20 € 3.84 €	2 € 2.31 €
T6	3.84 € 4.66 €	2.31 € 2.79 €
T7	4.66 € 5.74 €	2.79 € 3.44 €

- Activités spécialisées :

QF	Nouveau Tarif Ateliers/an	Nouveau Tarif EMS/an	Nouveau Tarif Stages Arts plastiques
T1	53.75 €	40.29 €	11.81 €
T2	53.75 € 98.89 €	40.29 € 62.13 €	11.81 € 19.31 €
T3	98.89 € 141.89 €	62.13 € 69.84 €	19.31 € 27.42 €
T4	141.89 € 197.79 €	69.84 € 85.98 €	27.42 € 45.14 €
T5	197.79 € 237.99 €	85.98 € 102.12 €	45.14 € 53.75 €
T6	237.99 € 259.50 €	102.12 € 134.40 €	53.75 € 56.43 €
T7	259.50 € 268.74 €	134.40 € 161.23 €	56.43 € 59.07 €

- Prestations de séjours :

QF	Tarif classe découverte (prix par jour)	Tarif SEJOUR ETE (prix par jour)	Tarif SEJOUR HIVER et PRINTEMPS (prix par jour)	Tarif mini séjours (prix par jour)	Bungalow la Trinité 3 places (la semaine)	Bungalow la Trinité 4 places (la semaine)
	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif
T1	4.30 €	8.92 €	12.89 €	5.38 €	127.91 €	150.49 €
T2	4.30 € 12.03 €	8.92 € 18.12 €	12.89 € 26.65 €	5.38 € 10.97 €	127.91 € 139.74 €	150.49 € 166.61 €
T3	12.03 € 16.12 €	18.12 € 23.70 €	26.65 € 34.31 €	10.97 € 14.03 €	139.74 € 155.87 €	166.61 € 188.12 €
T4	16.12 € 22.58 €	23.70 € 30.85 €	34.31 € 44.50 €	14.03 € 17.86 €	155.87 € 177.36 €	188.12 € 214.98 €
T5	22.58 € 26.11 €	30.85 € 37.98 €	44.50 € 53.93 €	17.86 € 21.94 €	177.36 € 204.24 €	214.98 € 247.23 €
T6	26.11 € 26.45 €	37.98 € 40.60 €	53.93 € 59.03 €	21.94 € 24.48 €	204.24 € 225.74 €	247.23 € 284.87 €
T7	26.45 € 26.87 €	40.60 € 44.61 €	59.03 € 64.49 €	24.48 € 26.87 €	225.74 € 241.87 €	284.87 € 323.56 €

- Utilisation et activités des studios de musique La Chaufferie :

	BALNEOLAIS		EXTERIEURS	
	Avant 19h	Après 19h et samedi	Avant 19h	Après 19h et samedi
Répétition tarif groupe pour 1h	7.07 €	9.94 €	11.26€	14.24 €
Répétition tarif groupe forfait 10h	61.50 €	80.69 €	101.25 €	120.49 €
Répétition tarif pour 1 personne 1 h	5.30 €	8.18 €	9.03 €	12.12 €
Répétition tarif pour 1 personne 10h	40.95 €	61.50 €	80.69 €	101.25 €
Enregistrement : voix sur bande, mixage, reprise de plusieurs instruments (tarif à l'heure)	20.30 €		24.24 €	
Enregistrement : Back up, gravure (tarif à l'heure)	10.10 €		12.22 €	
Location d'instruments (tarif à l'heure)	3.03 €			
Stages : heure individuelle	9.89 €		20.30 €	
Stages : journée	20.30 €		40.50 €	
Stages : semaine	61 €		121.70 €	

- Pratique d'activités récréatives à l'Espace Marc Lanvin :

La participation des parents dont les enfants sont inscrits aux clubs d'activités de l'espace Marc Lanvin, à hauteur de 50% du tarif de la sortie récréative, par jeune. Elle ne pourra en aucun cas être supérieure à 15,15 €.

- Ateliers culturels :

La participation à la formule stage à un prix unique de 5,05 € par jeune et par stage, pour le week-end.

La participation à la formule stage à un prix unique de 15,15 € par jeune et par stage, pour la semaine.

- Activités aquagym séniors, natation séniors et gymnastique et relaxation seniors :

	Tarif annuel
Aquagym seniors	93.17 €
Natation senior	124.23 €
Gymnastique et relaxation seniors	62.22 €

- Droit de stationnement camping et autres prestations du Village Familial de Bagneux à la Trinité sur Mer :

	Droits de stationnement camping par jour
Enfants de – de 6 ans	1.31 €
Par personne	2.02 €
Canadienne (2 places)	1.51 €

Emplacement (10 x10 m)	2.62 €
Branchement électrique	1.51 €

Les tarifs des prestations complémentaires à compter du 1^{er} septembre 2016 comme suit :

- location d'une paire de drap et d'une couverture : 4.54 €
- location d'un vélo à la journée : 5.15 €
- caution pour le vélo : 95.74 €
- jeton pour machine à laver : 4.04 €
- location de réfrigérateur à la semaine : 9.84 €

18/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, la billetterie relative aux prestations proposées lors des initiatives ponctuelles au sein des centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert comme suit :

	A compter du 1 ^{er} septembre 2016	Objet
Tarif A	1,50 €	Vente de produits à l'unité (ex : boissons, etc.)
Tarif B	3,30 €	Billet « événement CSC » enfants (-18 ans) (ex :barbecue, repas de quartier, soirée cabaret, etc.)
Tarif C	5,25 €	Billet « événement CSC » Adultes (ex : barbecue, repas de quartier , soirée cabaret, etc.)
Tarif D	10,15 €	Sortie en car sans autre prestation (ex : journée à la mer, etc.)

La participation des usagers pour les sorties familiales en car avec prestation (visites culturelles, bases de loisirs, etc.) est égale à 50 % du prix des droits d'entrées.

Les tarifs des participations aux séjours familiaux organisés par les centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert :

		A compter du 1 ^{er} septembre 2016
ADULTES 18 ans et plus	1 week-end	51,30 €
	1 semaine	101,30 €
ENFANT Jusqu'à 17 ans révolus	1 week-end	30,60 €
	1 semaine	61,30 €

La participation annuelle aux frais demandés aux familles pour les inscriptions aux activités sociales organisées au sein des centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert (ex : soutien scolaire, alphabétisation, etc.) est fixée à 10,50 €.

Une participation aux activités des Centres sociaux et culturels organisées sous forme de stages, à hauteur de 10,50 euros par famille et par stage est instaurée.

19/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'octroyer une aide aux voyages aux familles balnéolaises dont les enfants fréquentent un établissement public du second degré de la commune de Bagneux, un lycée public d'une commune extérieure, un établissement d'enseignement public spécialisé, un collège public extérieur à la commune pour suivi d'une option non assurée sur la commune, une section d'enseignement spécialisé (SES) autre que celle de Bagneux et aux élèves fréquentant une structure médicale (publique ou privée), suivant un enseignement par correspondance ou en intégration scolaire partielle.

Cette aide est accordée sous condition de ressources aux foyers ayant un quotient familial dans les tranches T1 et T2, et sur demande des familles.

Si l'élève est majeur, cette aide pourra être délivrée directement à un élève majeur.

Le montant journalier de base est de :

- 20 € pour un quotient familial de la tranche T1
- 16 € pour un quotient familial de la tranche T2

Le montant total versé pour chaque élève ne pourra dépasser 25 % du montant du séjour, d'une part, et sera limité, d'autre part, à un montant maximum de 300 € par séjour.

20 A 29/ CITOYENNETE

20 à 27/ Associations

- Le COMB pour 380 000 €, à la majorité absolue
- Le CASC pour 128 500 €, à la majorité absolue
- L'OBS pour 83 380 €, à la majorité absolue (Madame AMIABLE et Monsieur CALICE n'ont pas pris part au vote)
- L'ADIB pour 16 299 €, à la majorité absolue (Mesdames AMIABLE, GARGARI et Monsieur DIMBAGA n'ont pas pris part au vote)
- La Régie de Quartiers pour 25 000 €, à la majorité absolue (Madame CHAMI-OUADDANE et Monsieur PINARD n'ont pas pris part au vote)
- Le Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour 10 000 €, à la majorité absolue (Monsieur BORLANT et Madame MOUTAOUKIL n'ont pas pris part au vote)
- Le CIDFF pour 13 100 €, à l'unanimité
- Subventions hors conventions d'objectifs, à la majorité absolue (Mesdames AMIABLE, HOURS, RONDEPIERRE et Messieurs BESSON, DIMBAGA n'ont pas pris part au vote)

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la programmation pour l'année 2016 du Contrat de Ville (59 actions) et a autorisé Madame le Maire de solliciter des subventions dans ce cadre.

29/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association Théâtre du Chaos-Compagnie Sara Veyron afin de permettre à la Ville de bénéficier d'un tarif préférentiel. Son montant est de 10 €.

30 A 33/ ADMINISTRATION GENERALE

30/ Le Conseil Municipal a proposé, à l'unanimité, les commissaires titulaires et suppléants comme membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs qui seront désignés par Vallée Sud Grand Paris comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

1) Madame Danielle MERCIER – 7 Square Léo Ferré – 92220 BAGNEUX

2) Madame Josyane COMBES – 22 rue de Verdun – 92220 BAGNEUX

COMMISSAIRES SUPPLEANTS:

1) Monsieur Xavier CRETE – 13 rue de Stalingrad – 92220 BAGNEUX

2) Monsieur Jean Claude POTVIN – 8 rue de la Division Leclerc – 92220 BAGNEUX

31/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène AMIABLE et Madame Yasmine BOUDJENAH pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Vallée Sud Grand Paris.

32/Le Conseil Municipal a désigné, à la majorité absolue, Monsieur Michel REYNAUD pour représenter la Ville au Conseil d'Ecole Elémentaire Maurice Thorez en remplacement de Madame Claire GABIACHE.

33/ Le Conseil Municipal a désigné, à la majorité absolue, Monsieur Michel REYNAUD pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Lycée Léonard de Vinci en remplacement de Madame Claire GABIACHE

33 Bis/ Le Conseil Municipal a proposé, à la majorité absolue, la candidature de Monsieur Nouraqa BALUTCH et Madame Hélène CILLIERES pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'IDF HABITAT.

34 A 39/ AMENAGEMENT URBAIN

34/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la modification des modalités de paiement prévues aux termes de la promesse de vente signée le 23 décembre 2013 entre la Ville et la SEMABA, le prix devant être versé dans les 3 jours ouvrés à compter de la signature de l'acte de vente et a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession.

35/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la RATP à déposer un permis de construire en vue de réaliser un centre de dépannage des trains avenue Henri Barbusse sur une partie des parcelles appartenant à la Commune de Bagneux, cadastrées section K n°33 et K n°34.

36/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer la place du Centre Commercial « Les Petits Commerces » : Place des Bas-Longchamps.

37/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de prendre en considération le projet d'aménagement du secteur Meuniers-Petit.

38/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la cession à la SEMABA du lot de copropriété numéro 4 situé 119 rue de Verdun, sur la parcelle cadastrée section S n°13 au prix de 810 000 € et a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession.

39/ Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre.

40 A 45/ SERVICES TECHNIQUES

40/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de co-maîtrise d'ouvrage et des conventions financières pour les réseaux Orange et Numéricable à passer avec le SIPPERC et a autorisé Madame le Maire à les signer.

41 à 43/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine pour les travaux suivants :

- accessibilité des bâtiments et ascenseurs

- remplacement des fenêtres de l'école élémentaire Albert Petit
- rénovation de la couverture du bâtiment principal du groupe scolaire Henri Wallon

44/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention cadre et la charte pour la mise à disposition de terrains à titre gratuit destinés à accueillir des jardins partagés et a autorisé Madame le Maire à signer les futures conventions avec les associations.

45/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention portant sur les modalités de refacturation pour la fourniture d'énergie électrique de la Résidence des Personnes Agées (RPA) du Clos Lapaume entre la Ville et le CCAS dans le cadre d'une mutualisation d'achats et a autorisé Madame le Maire à la signer.

46/ RESTAURATION

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché pour l'élaboration et la livraison de repas pour la Ville de Bagneux avec la société qui sera retenue. Dans le cadre de la mutualisation de la restauration collective des villes de Bagneux et de Malakoff, des travaux de restructuration auront lieu du 28 mai au 31 août 2016 rendant impossible la mise en œuvre de la prestation alimentaire par la Cuisine Centrale. Il est donc nécessaire de faire appel à un prestataire pour l'achat de repas en liaison froide afin d'assurer la continuité de service.

47 A 48/CESSION

47/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire, à céder, à titre onéreux, à la société REVIVAL CHATILLON les diverses ferrailles entreposées au sein des différents sites municipaux et à signer tous les documents nécessaires.

48/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à céder à titre onéreux les matériels ci-dessous à la société Le Bistrot Gourmand pour un montant de 900 € TTC :

N° INVENTAIRE	DESIGNATION	MARQUE	REF	VALEUR D'ACHAT	VALEUR DE CESSION
9392 PARTIEL	Four mixte	enodis	Cf06	7426	400
9392 PARTIEL	Batteur mélangeur	Tournus	IB40	5880	300
9392 PARTIEL	Eplucheuse	DITO Sama	Ep10	2922	100
9392 PARTIEL	Nettoyeur vapeur	Manutan	2530	2530	100

49/ JUMELAGE

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention à passer avec l'Association Douleurs Sans Frontières (DSF) visant une prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance

dans plusieurs établissements de l'enfance et la petite enfance à Vanadzor et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.

50 A 53/ PERSONNEL

50/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} avril 2016, comme suit :

FILIERE TECHNIQUE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>Ingénieur</i>	1		+1	2
<i>Technicien principal de 2^{ème} classe</i>	10	-2	+1	9
<i>Agent de maîtrise principal</i>	18	-2		16
<i>Agent de maîtrise</i>	16	-2		14
<i>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</i>	54	-8	+2	48
<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	58	-8		50
<i>Adjoint technique de 1^{ère} classe</i>	31	-4	+1	28
<i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>	214	-16	+3	201

FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>Attaché principal</i>	8	-1		7
<i>Attaché</i>	52		+8	60
<i>Rédacteur principal de 2^{ème} classe</i>	9		+1	10
<i>Rédacteur</i>	21		+1	22
<i>Adjoint administratif de 2^{ème} classe</i>	68		+1	69

FILIERE MEDICO-SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>ATSEM principal de 2^{ème} classe</i>	10	-2		8

FILIERE ANIMATION

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>Animateur</i>	14		+4	18

FILIERE SPORTIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>Conseiller principal de 2^{ème} classe des APS</i>	1	-1		0

51/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la Collectivité à compte du 1^{er} avril 2016.

52 à 53/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les conventions de mises à disposition de moyens en personnel de la Commune de Bagneux pour la gestion des services chargés de la

compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et en matière de Projet Urbain Partenarial (PUP) au profit de l'Etablissement Public Territorial « Vallée Sud Grand Paris » et a autorisé Madame le Maire à les signer.

54/ VOEU

Le Conseil Municipal a émis, à la majorité absolue, un vœu sur le financement du logement social comme suit :

La ville de Bagneux a fait de la mixité dans les programmes de construction de logements une priorité. Cet engagement municipal doit contribuer à améliorer le vivre-ensemble dans chaque quartier, agir contre l'évitement scolaire, diversifier aussi l'offre de commerces.

Pour parvenir à cet objectif et répondre aux 2600 demandeurs de logements balnéolais, il est impératif de pouvoir construire aussi des logements sociaux neufs. Cela implique aussi des financements pour la rénovation et la requalification de logements plus anciens. C'est même une nécessité absolue dans une ville dont le parc social représente 67% des logements.

Un taux qui contraste dans le département des Hauts-de-Seine où 22 communes sur 36 ne respectent toujours pas la loi SRU et le taux minimum de 25% de logement social qu'elle impose.

Les ambitieux projets urbains développés sur le territoire communal (futur îlot-gares ligne 4 du métro et 15 du Grand Paris Express, ZAC écoquartier Victor Hugo, colline des Mathurins...) s'accompagnent d'importants programmes de construction de logements neufs de tous types destinés à un développement équilibré de l'habitat avec comme objectif une plus grande mixité sociale.

Parallèlement, des opérations de renouvellement urbain sont conduites dans des quartiers au patrimoine ancien dans le but de renouveler et rééquilibrer l'offre de logement sur l'ensemble du territoire communal.

La Ville participe ainsi à garantir le droit pour tous à se loger selon ses ressources à seulement quelques kilomètres de Paris.

Ce droit est aujourd'hui menacé par une remise en cause tous azimuts du financement du logement social. Les dispositions annoncées fragilisent les possibilités de construire, d'entretenir et de réhabiliter cet habitat auquel sont pourtant éligibles 80% de nos concitoyens.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Bagneux, réuni le mardi 29 mars 2016, demande :

- A Monsieur Devedjian, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, de revenir sur la délibération du Conseil général du 20 décembre 2013 visant à favoriser la construction sur les seules communes soumises à des obligations de rattrapage en application de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Cette aide doit profiter à toutes les villes contribuant à rattraper le manque de logement pour tous.
- A Madame Valérie Pécresse, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, de revenir sur sa décision similaire de limiter l'aide régionale à la construction aux seules communes dont le taux de logement social est inférieur à 30%. En Ile-de-France, on estime à 500 000 le nombre de logements manquants pour répondre à la demande d'habitat des Franciliens. L'aide de la Région doit bénéficier à toutes les communes participant à l'effort développé pour rattraper le retard de construction.

A Monsieur Manuel Valls, Premier Ministre, d'assurer, notamment au travers du volet Logement de la prochaine loi Egalité & Citoyenneté, une véritable politique de défense et de promotion du logement social. Cela passe par l'augmentation des aides à la pierre dans le budget de l'Etat, le relèvement de 10% des plafonds HLM, l'abrogation de la loi Boutin sur les surloyers, l'application de sanctions sévères aux communes SRU qui ne respectent pas les 25% minimum de logements sociaux, des aides aux réhabilitations en dehors des seules opérations de renouvellement urbain.